Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C1

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

ALINCTHUN

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

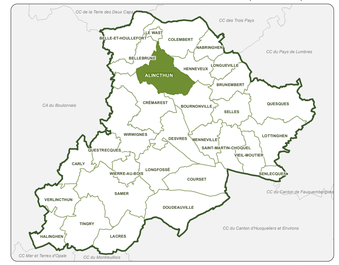

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

ALINCTHUN

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUDHOMME

PLAN REGLEMENTAIRE C2

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

BELLE-ET-HOULLEFORT

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans règlementaires A et B.

LEGENDE

Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

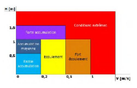

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais remblais, galerie souterraines, Glissement de terrain)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000

0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Topo® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

CC de la Terre des Deux Caps

CC Pays d'Opale

CA du Boulonnais

ferme d'en bas
le camp
ferme d'houllefort
houllefort
la ferme à cornaille
le coquillot
haute pette
le breucq
la bienne
le major
la grand-maison
la vausserie
la houssoye
cobrique
la catove
le buck
la brasserie
la malplaqué
la prêle
la vignette
la maloterie
étienfort
château de la

COLEMBERT
LE WAST
BELLEBRUNE
ALINCTHUN

BELLE-ET-HOULLEFORT

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUVOST

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C3

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

BELLEBRUNE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

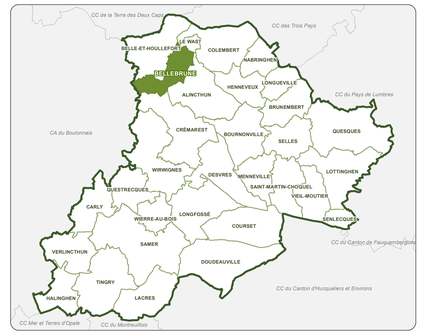

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

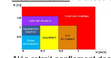
Aléa
Fort
Moyen
Faible
Fort
Moyen
Faible
Zone non urbanisée
Zone urbanisée
Zone urbanisée
Zone

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019
Le Président,
Claude PRUDHOMME

PLAN REGLEMENTAIRE C4

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

BOURNONVILLE

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans règlementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

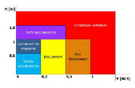

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais remblais, galerie souterraines, Glissement de terrain)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000
0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Topo® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

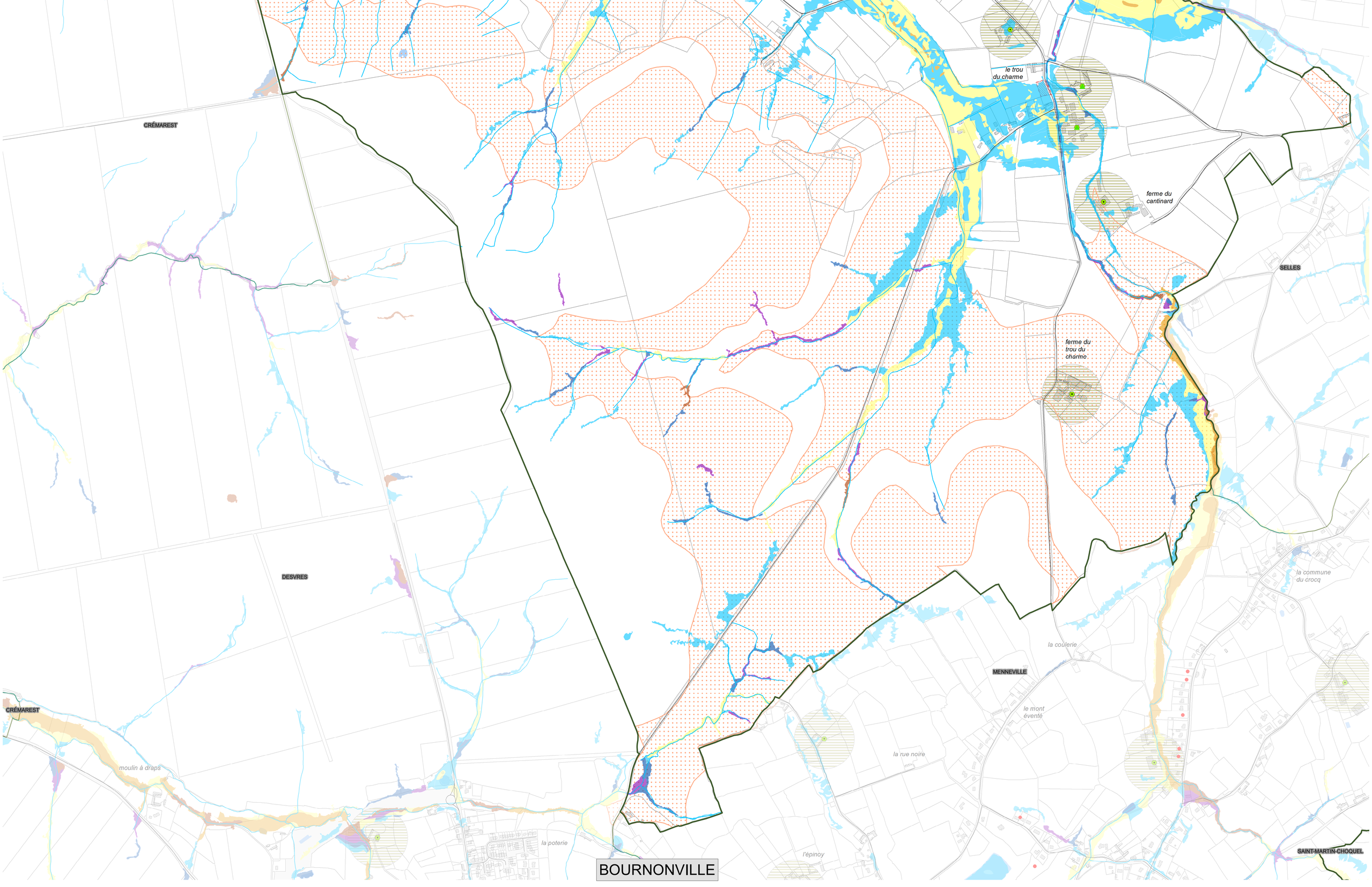

NABRINGHEN

HENNEVEUX

LONGUEVILLE

les burets

CC du Pays de Lumbres

le hamel

les sapins

les fonds

la bellingrée

la longue tringle

la commune

le hennissart

le grand wint

la creuze

QUESQUES

BOURNONVILLE

SELLES

la brique

le moulin de selles

BRUNEMBERT

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUVOST

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C5

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

BRUNEMBERT

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)

APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

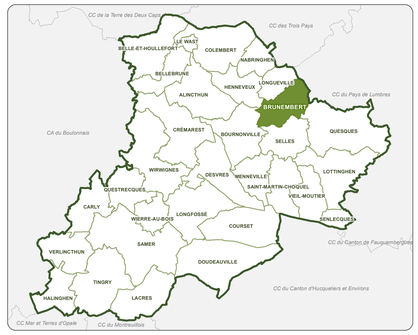

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE

Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

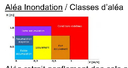

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/4 000

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

CA du Boulonnais

les princes
droret
thier
hurtevent
QUESTRECQUES
le hamel
le petit houret
le hourquet
la basse ville
lannoy
les places
château du houret
la marbecque
la zelique
la suze
la ruelle
l'enfer
conterainne
conterie
les communes
la vienne
SAMER
bellozanne
VERLINCTHUN
CARLY

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019
Le Président,
Claude PRUVOST

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C6

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

CARLY

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

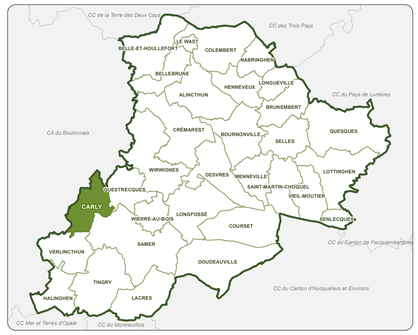

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

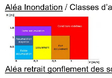

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO© 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

CC de la Terre des Deux Caps

CC Pays d'Opale

BELLE-ET-HOULLEFORT

LE WAST

BELLEBRUNE

ALINCTHUN

HENNEVEUX

NABRINGHEN

LONGUEVILLE

COLEMBERT

ferme d'en bas

le camp

la ferme à cornaille

le coquillot

la salle

la cabocherie

la tuilerie

fermes de la vallée

la brique

la mairie

la montellerie

mont dauphin

la linoterie

le plouy

la houssoye

cobrique

le buck

la brasserie

la berguerie

beilbé

le corroy

la bergerie

les pichottes

la coupelle

commune nabache

PLAN REGLEMENTAIRE C7

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

COLEMBERT

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

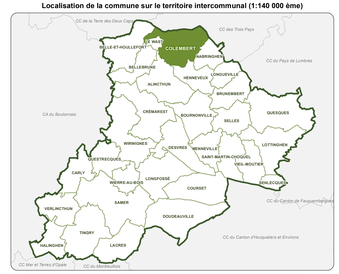

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie fermée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C8

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

COURSET

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

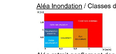

Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C9

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

CRÉMAREST

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'ingénierie et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Elements identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

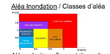

Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©IGN cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C10

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

DESVRES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'ingénierie et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Elements identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bdt Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©IGN/ cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

BOURNONVILLE
MENNEVILLE
SAINT-MARTIN-CHOQUEL
CRÉMAREST
WIRWIGNES
LONGFOSSÉ
COURSET
DESVRES
la couterne
le mont éventé
la poterie
la rue noire
l'épinoy
la houlette
le pendant
moulin à draps
le mouriaux
la frénoye
la petite quénoye
ferme de l'étoile
ferme des pauvres
le caraquin
abbelle croix
les courteaux
les clognes
bouchéterie
la bouloye
ferme sainte-gertrude
ferme de lioette
ferme du crocq
ferme du gros codin
canteraine

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C11

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

DOUDEAUVILLE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 500

0 50 100 200 Metres

Sources : ©IGN cadastre 2019 , ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019



HALINGHEN

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUVOST

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C12

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

HALINGHEN

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans règlementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

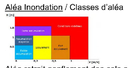

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/4 500

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019
Le Président,
Claude-PRUDHOMME

PLAN REGLEMENTAIRE C13

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

HENNEVEUX

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

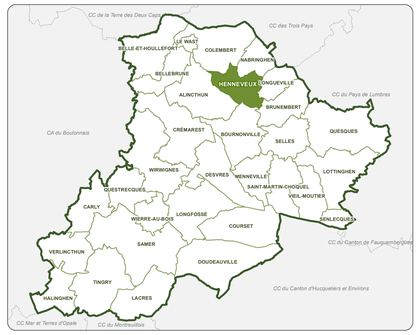

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/4 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUVOST

PLAN REGLEMENTAIRE C14

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LACRES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

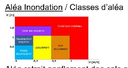

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

LACRES

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019
Le Président,
Claude PRUVOST

PLAN REGLEMENTAIRE C15

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LE WAST

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

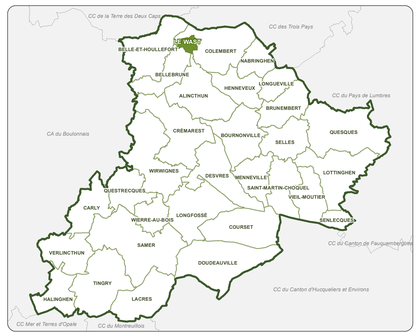

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

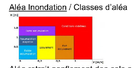

Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/2 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C16

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LONGFOSSÉ

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

CC Pays d'Opale

CC du Pays de Lumbres

NABRINGHEN

commune robache

les burets

HENNEVEUX

le hamel

BRUNEMBERT

les sapins

les fonds

la bellingrée

LONGUEVILLE

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUVOST-TYRAT

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C17

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LONGUEVILLE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

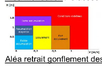

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/3 000

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C18

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LOTTINGHEN

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voirie
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUVOST

PLAN REGLEMENTAIRE C19

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

MENNEVILLE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans règlementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/4 500

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

MENNEVILLE

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUVOST

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C20

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

NABRINGHEN

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/4 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

CC Pays d'Opale
montellerie
COLEMBERT
mont dauphin
le corroy
la bergerie
les pichottes
la coupelle
HENNEVEUX
commune robache
LONGUEVILLE
NABRINGHEN

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C21

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

QUESQUES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUVOST

PLAN REGLEMENTAIRE C22

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

QUESTRECQUES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/4 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

CA du Boulonnais
l'éprier
le quesneval
le hocquet du bois
thienganne
droret
la watinette
WIRWIGNES
le toun
la pierre
hurtevent
les bergues
le hamel
le hourquet
CARLY
le brunquet
la watine
WIERRE-AU-BOIS
la marbecque
SAMER
SAMER
la zélique
QUESTRECQUES

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUDHOMME

PLAN REGLEMENTAIRE C23

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

SAINT-MARTIN-CHOQUEL

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans règlementaires A et B.

LEGENDE

Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

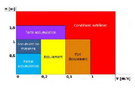

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais remblais, galerie souterraines, Glissement de terrain)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000

0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Topo® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

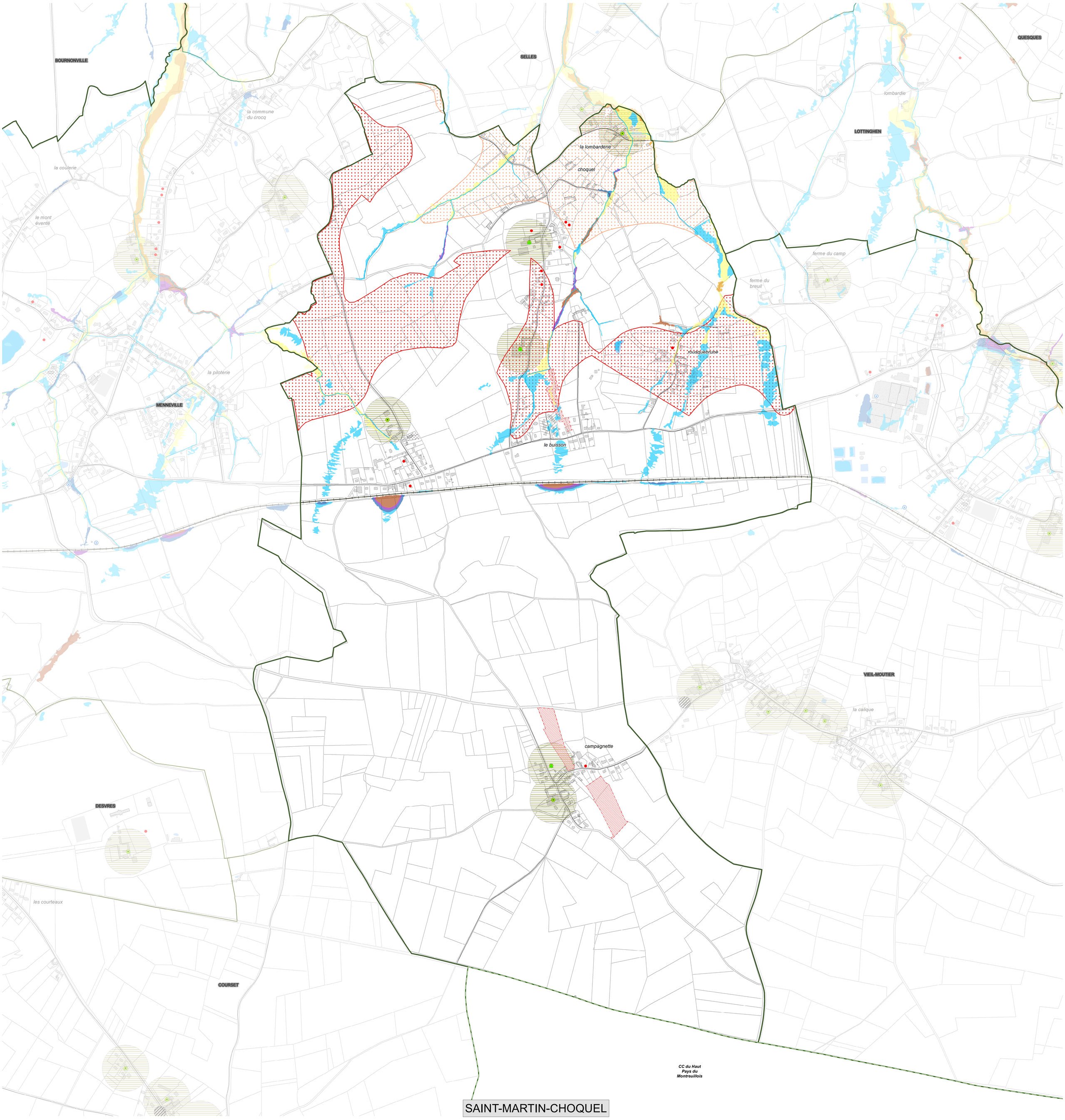

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C24

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

SAMER

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'ingénierie et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 500
0 50 100 200 Mètres

Sources : GDG/ cadastre 2019, IGGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

issart
le grand wint
la creuze
BRUNEMBERT
la brique
le moulin de selles
le cantinard
QUESQUES
BOURNONVILLE
ferme du cantinard
hameau merlin
la noble rue
la commune du crocq
MENNEVILLE
SAINT-MARTIN-CHOQUEL
la lombarderie
choquel
lombardie
LOTTINGHEN
SELLES

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019
Le Président,
Claude PRUVOST

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C25

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

SELLES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

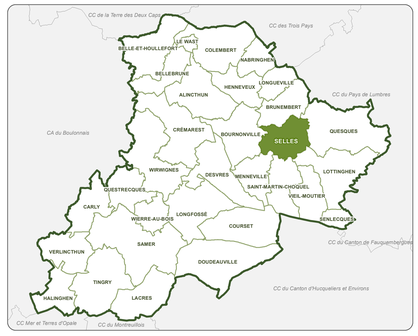

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

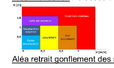

Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/4 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

VIEIL-MOUTIER

LOTTINGHEN

CC du Pays de Lumbres

le bois de senlecques

CC du Haut Pays du Montreuillois

CC du Haut Pays du Montreuillois

SENLECQUES

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUVOST-THIEC

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C26

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

SENLECQUES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

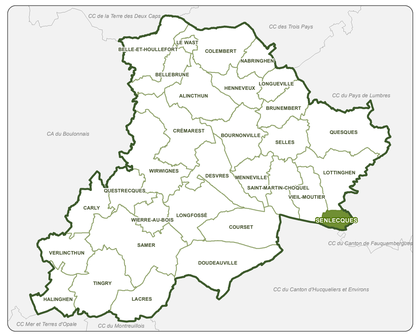

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

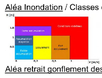

Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/2 500

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO© 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUDHOMME

PLAN REGLEMENTAIRE C27

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

TINGRY

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

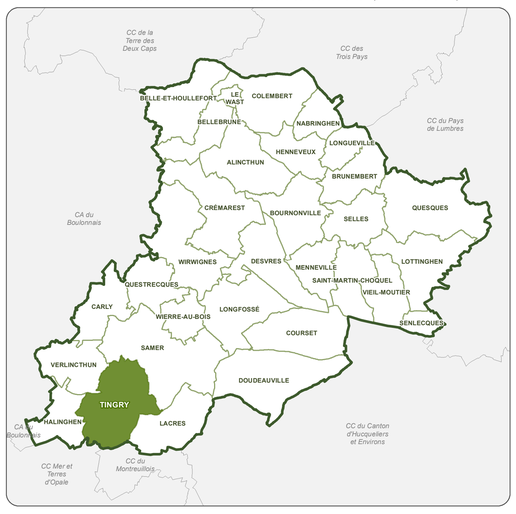

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans règlementaires A et B.

LEGENDE

Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

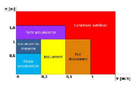

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais remblais, galerie souterraines, Glissement de terrain)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000

0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Topo® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

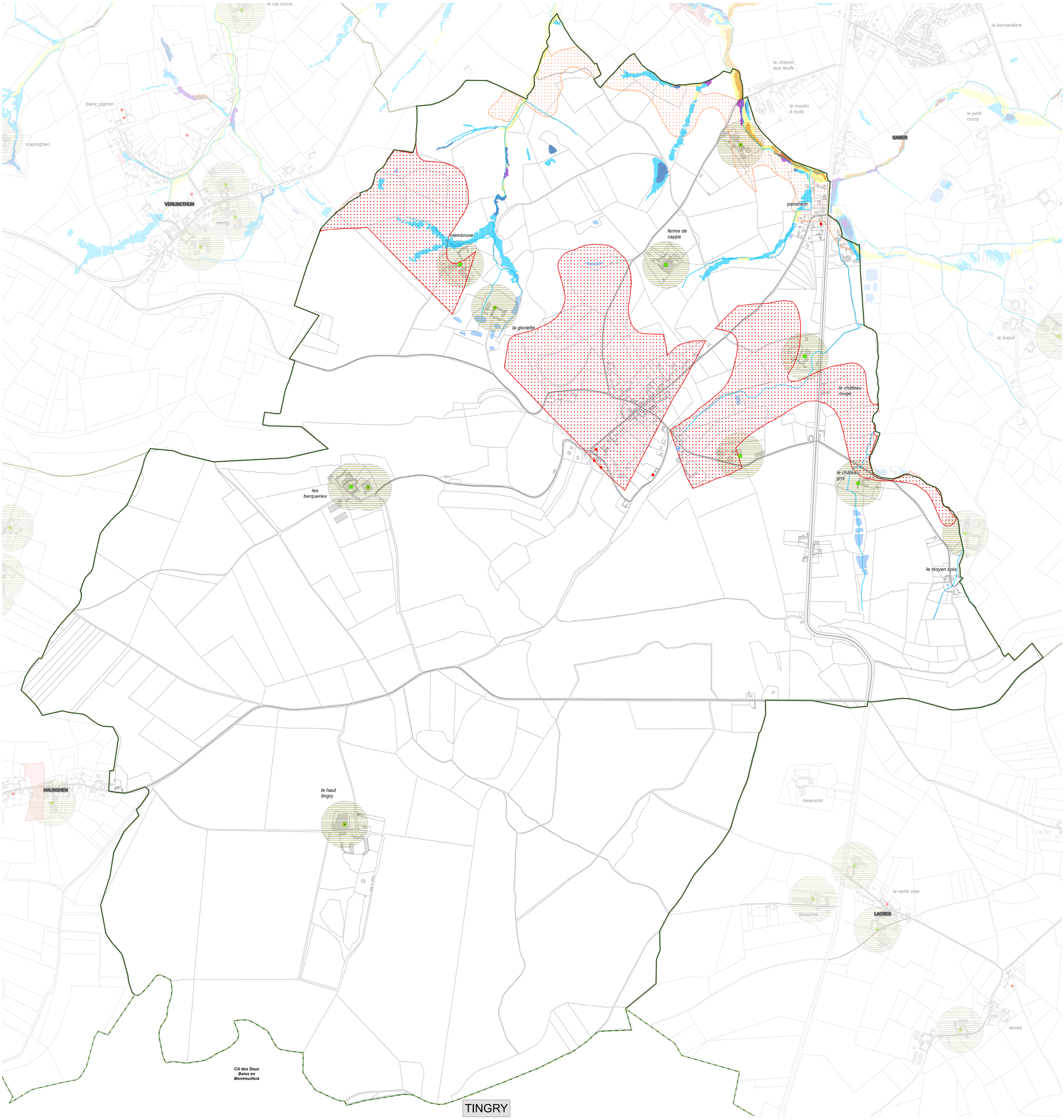

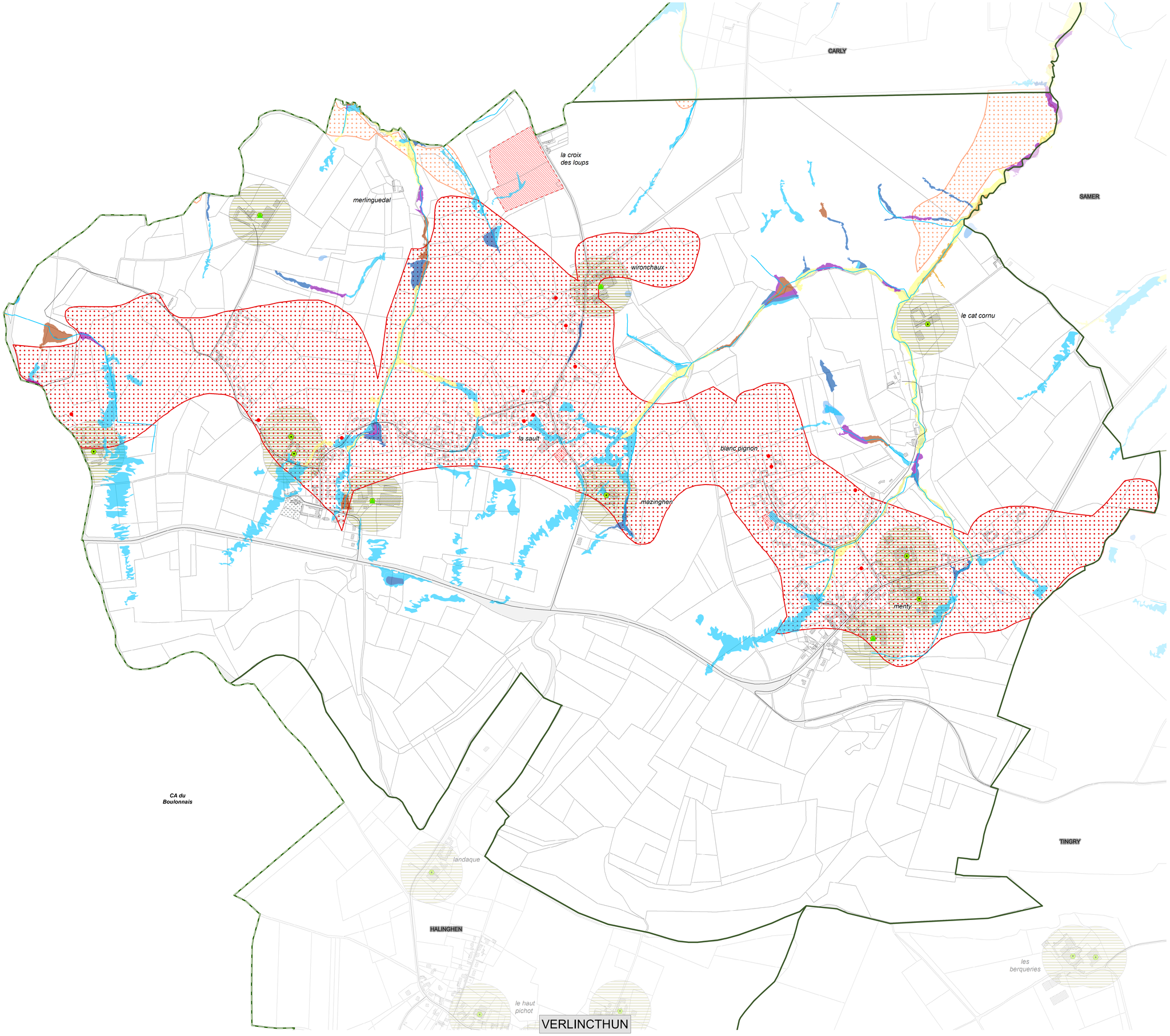

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019
Le Président,
Claude PRUDHOMME

PLAN REGLEMENTAIRE C28

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

VERLINCTHUN

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

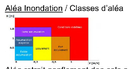

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/4 000

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019
Le Président,
Claude PRUDHOMME

PLAN REGLEMENTAIRE C29

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

VIEIL-MOUTIER

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans règlementaires A et B.

LEGENDE

Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

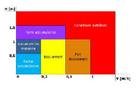

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais remblais, galerie souterraines, Glissement de terrain)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/4 000

0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Topo® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

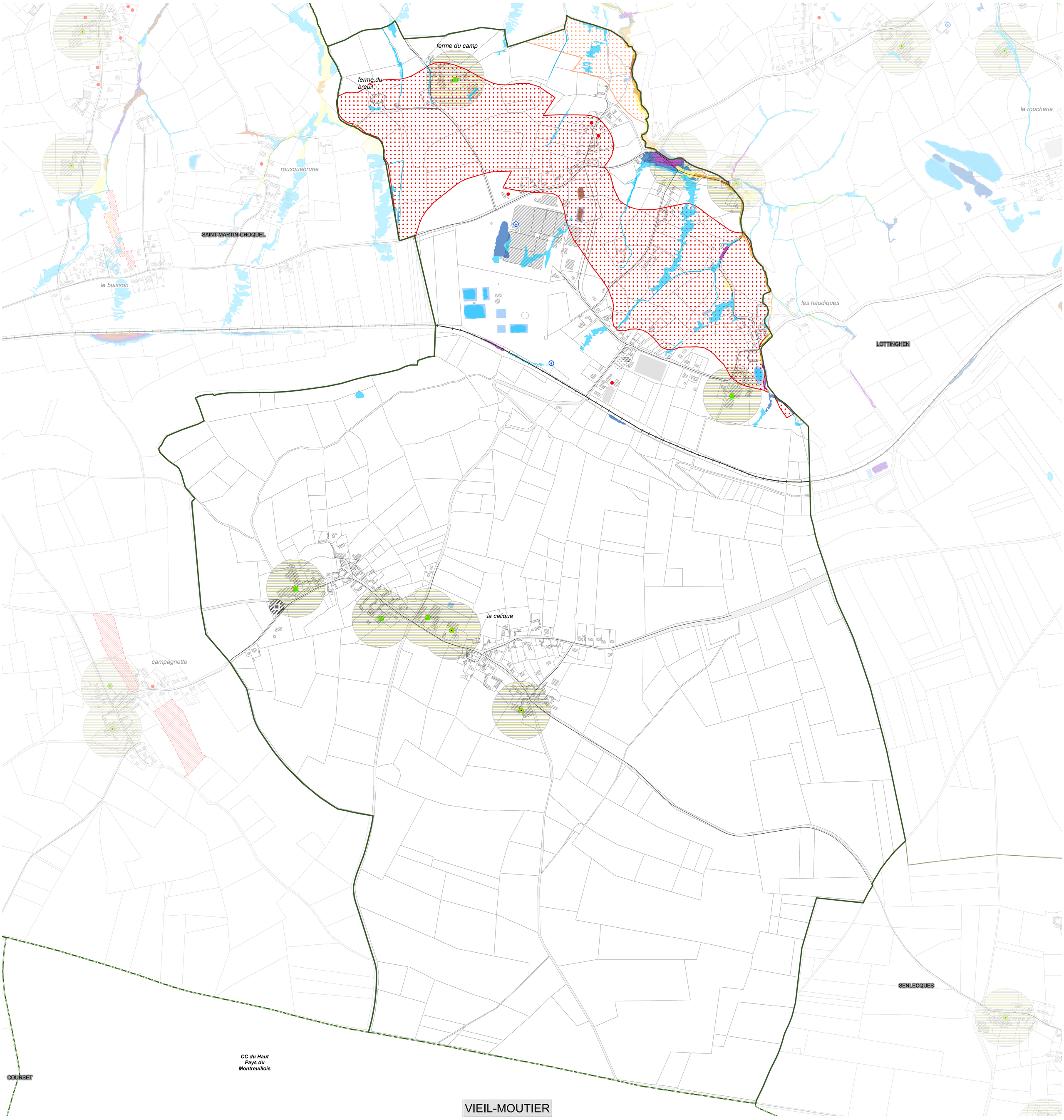

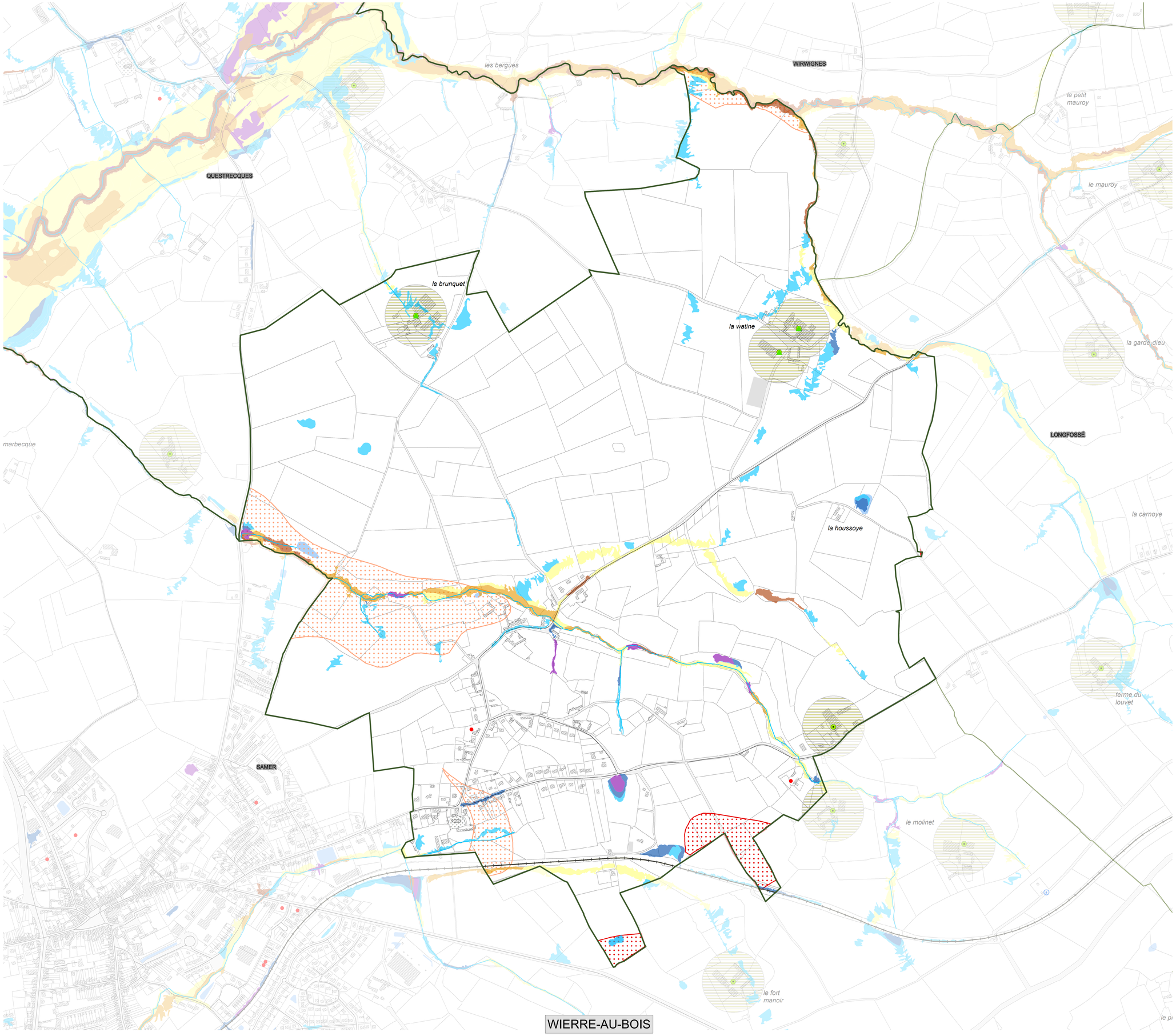

WIERRE-AU-BOIS

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019
Le Président,
Claude PRUDHOMME

PLAN REGLEMENTAIRE C30

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

WIERRE-AU-BOIS

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

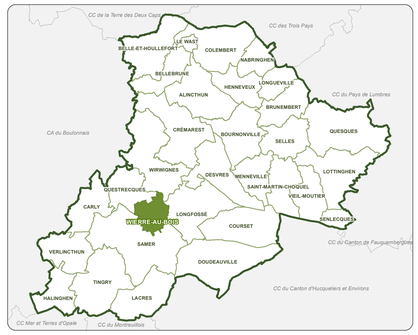

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans règlementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

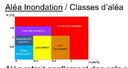

Echelle de référence : 1/4 000

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C31

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

WIRWIGNES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'ingénierie et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 500
0 50 100 200 Mètres

Sources : GOGI cadastre 2019, GIGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019